



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
26 juin 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session annuelle de 2013

9-13 septembre 2013, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la Population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Mexique**

Montant indicatif de l'assistance proposée du
FNUAP :

16 millions de dollars : 6 millions à prélever sur
le budget ordinaire et 10 millions à financer au
moyen de formules de cofinancement ou
d'autres types de ressources, y compris des
ressources ordinaires.

Durée du programme

Cinq ans (2014-2018)

Cycle :

Sixième

Catégorie (selon la décision 2007/42) :

C

Assistance proposée par domaine prioritaire du programme (En millions de dollars) :

<i>Domaine des résultats du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Dynamique des populations	1,8	2,5	4,3
Santé maternelle et néonatale	1,8	3,0	4,8
Égalité des sexes et droits liés à la procréation	0,7	2,0	2,7
Santé procréative et sexuelle et éducation sexuelle des jeunes	1,2	2,5	3,7
Coordination et aide au programme	0,5	–	0,5
Total	6,0	10,0	16,0



I. Analyse de la situation

1. Avec une population totale de 116,9 millions d'habitants en 2012, et un taux de croissance démographique de 1,08 %, le Mexique est le 11^e pays le plus peuplé au monde. Malgré son classement comme pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), le Mexique se heurte à de grandes disparités économiques et sociales. Le produit intérieur brut était de 9 128 de dollars par habitant en 2010, mais 46,2 % de l'ensemble de la population (53 millions d'habitants) vivaient dans la pauvreté et 10,4 % (11,7 millions d'habitants) dans la pauvreté extrême.

2. Soixante-dix sept pour cent de la population vivent en zones urbaines; les 30 % restants, habitant dans les zones rurales, se répartissent dans 180 000 localités. La population autochtone est estimée à 12 millions d'habitants, 10 % du total, et environ un million de migrants d'Amérique centrale traversent le Mexique chaque année en vue d'atteindre les États-Unis d'Amérique, souvent dans des conditions difficiles les rendant d'autant plus vulnérables.

3. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 26,4 % de la population totale. Malgré le potentiel de ce dividende démographique, une politique globale guidant l'investissement public en faveur de la jeunesse est toujours nécessaire.

4. L'indice synthétique de fécondité est de 2,24 enfants par femme. Le taux d'utilisation des moyens contraceptifs modernes chez les femmes mariées en âge de procréer était de 72,5 % en 2009, moyenne qui dissimule toutefois de grandes disparités. La prévalence contraceptive chez l'ensemble des femmes âgées de 15 à 19 ans était de 44,7 %, et de 58,3 % chez les femmes autochtones.

5. Les besoins non couverts de planification de la famille correspondaient à 9,8 % des femmes mariées en âge de procréer en 2009. La même année, ce pourcentage était deux fois supérieur chez les femmes âgées de 15 à 19 ans et chez les femmes autochtones (24,6 % et 21,5 % respectivement). Cette même année, quatre adolescentes sur 10 signalaient avoir eu des grossesses non désirées.

6. Avec 50,75 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2011, le Mexique ne devrait pas atteindre l'objectif 5 du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. En outre, le taux de mortalité maternelle révèle de grandes disparités dans le pays. Cette même année, la mortalité maternelle dans chacun des trois États du Chiapas, de Guerrero et d'Oaxaca correspondait au double de la moyenne nationale.

7. La violence sexiste demeure un problème majeur. Une femme sur cinq, estime-t-on, a été victime de violences sexuelles et/ou de violences domestiques. Il est donc essentiel de donner plus de moyens aux mécanismes institutionnels de suivi et de responsabilisation au niveau fédéral et des États.

8. Près de 180 000 personnes vivent avec le VIH/sida au Mexique. En 2011, la population âgée de 10 à 29 ans représentait 52 % environ des cas dépistés de VIH.

9. Le pays est doté de politiques publiques explicites et d'institutions solides en matière de dynamique des populations et de santé procréative. Toutefois, les capacités institutionnelles au niveau des États, en particulier ceux enregistrant les plus hauts niveaux d'inégalités sociales, ont besoin d'une aide et d'un renforcement accrus.

10. Le Mexique s'appuie sur de bonnes pratiques, ainsi que sur les enseignements tirés, et les connaissances et capacités dans les domaines des politiques publiques, des programmes et des modèles qui placent le pays dans une position d'acteur stratégique mondial dans le développement international et la coopération Sud-Sud.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

11. Le cinquième programme de pays du FNUAP, couvrant la période 2008-2013, a eu pour objectif d'aider à réduire la pauvreté et les inégalités socioéconomiques : a) en promouvant les droits liés à la procréation ainsi que l'accès universel aux services de santé procréative et sexuelle de qualité; b) en formulant des politiques publiques visant à faire avancer les questions liées à la population et au développement; et c) en favorisant une culture d'égalité des sexes ainsi que le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence. Le budget alloué au programme de pays, couvrant la période 2008-2013, a été financé à 58,2 % sur des ressources autres que les ressources de base.

12. En 2012, le FNUAP et le Gouvernement mexicain ont conduit une évaluation du programme de pays qui a souligné les principales réalisations du programme dont sont tirés les enseignements ci-après : a) les systèmes et outils d'information guidant la planification démographique ont été élaborés et l'utilisation des données sociodémographiques a été encouragée; b) la stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en produits de santé procréative a aidé à améliorer la disponibilité des contraceptifs et a encadré l'amélioration des aptitudes des responsables publiques à la planification et à la gestion logistique; c) la sensibilisation culturelle a amélioré la qualité des soins prodigués aux populations autochtones; d) des stratégies et modèles complets visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à mettre en place des services de santé procréative et sexuelle à l'intention des adolescents, peuples autochtones et migrants se sont avérés des succès et ont pu être reproduits; f) la diffusion et l'analyse des études ont grandement contribué aux efforts visant à inscrire les questions démographiques au nombre des priorités des pouvoirs publics; enfin, g) l'engagement politique national s'est avéré essentiel pour la mise en œuvre d'un programme complet sur la jeunesse.

13. La même évaluation a également fourni des recommandations pertinentes, notamment la nécessité de : a) formuler des stratégies visant à renforcer les capacités institutionnelles des administrations d'État, en insistant sur les lacunes concernant la santé procréative et les autres insuffisances relatives aux données socioéconomiques et démographiques; b) renforcer et reproduire les modèles de développement des capacités institutionnelles au niveau des États; c) axer les interventions sur les adolescents et les jeunes, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, ainsi que les migrants; d) concevoir et appliquer des stratégies de transfert des connaissances parmi les multiples acteurs concernés; e) développer la gestion axée sur les résultats ainsi qu'une culture de l'évaluation dans le bureau de pays et parmi les partenaires, et en poursuivre l'institutionnalisation; enfin, f) promouvoir la coopération Sud-Sud. L'évaluation a souligné également comment le FNUAP a eu une incidence tangible sur le développement des capacités institutionnelles et sur la manière de poursuivre le développement voulu de ces capacités au niveau des États.

III. Programme proposé

14. Le programme proposé est conforme au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), couvrant la période 2014-2019, et au plan national de développement, couvrant la période 2013-2018, en particulier au sein des domaines d'intervention stratégiques ci-après : l'intégration, la paix, l'éducation de qualité pour tous, le Mexique en tant qu'acteur responsable au niveau mondial, ainsi que la Croisade nationale contre la faim. Le programme a été élaboré en étroite consultation avec le Gouvernement mexicain, la société civile et les organismes des Nations Unies.

15. Le programme tient compte du fait que le Mexique est devenu un acteur mondial et régional, qu'il a pris des mesures concrètes et promu des politiques et initiatives visant à réduire les disparités sociales et économiques. Le programme répond aux besoins des 53 millions de Mexicains vivant en-dessous du seuil de pauvreté. Le FNUAP fournira une aide en collaborant étroitement avec le Gouvernement et les partenaires au Mexique pour mobiliser des partenariats et ressources stratégiques à l'appui de la coopération Sud-Sud et pour accroître les allocations budgétaires à la promotion de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014. Le FNUAP encouragera le développement sans exclusion grâce à une stratégie privilégiant les groupes les plus exclus, en particulier les adolescents et les jeunes, les peuples autochtones et les migrants. En réponse aux recommandations issues de l'évaluation, le programme insistera sur les résultats obtenus au niveau des États, via des programmes complets de coopération à ce niveau. Les critères de sélection des États seront définis en fonction : a) des lacunes en matière de données sociodémographiques et de santé procréative; b) des besoins de développement des capacités institutionnelles; et c) de l'engagement politique et financier des administrations des États.

Dynamique des populations

16. Les deux produits relevant des résultats sur la dynamique des populations du Plan stratégique du FNUAP donnent suite aux réalisations du PNUAD pour ce qui est de réduire la pauvreté et les inégalités et d'améliorer la qualité de la vie.

17. **Produit 1 : capacité renforcée des institutions fédérales et d'État de combler les lacunes et les inégalités via l'intégration de la dynamique des populations dans les politiques publiques et les programmes de développement social et économique.** Le FNUAP réalisera ce produit en offrant : a) une aide technique aux institutions publiques dans les domaines des politiques et de la planification démographiques dans les États sélectionnés; b) une assistance technique au niveau fédéral et des États pour promouvoir l'utilisation des outils de planification du développement intégrant les variables démographiques; et c) une aide technique au resserrement de la coopération Sud-Sud.

18. **Produit 2 : capacité renforcée des institutions fédérales et d'État ainsi que des organisations de la société civile pour formuler des politiques publiques qui répondent aux besoins des jeunes et appuient les mécanismes leur permettant d'exercer pleinement leurs droits.** Le FNUAP obtiendra ce produit : a) en offrant une assistance technique à la conception et à l'évaluation des politiques publiques en faveur de la jeunesse au niveau fédéral et dans les États sélectionnés; et b) en

préconisant et en appuyant la participation des organisations de jeunes et de la société civile aux mécanismes de coordination et de responsabilisation.

Santé maternelle et néonatale

19. Les deux produits relevant des résultats sur la santé maternelle et néonatale du plan stratégique du FNUAP contribueront aux réalisations du PNUAD pour ce qui est de garantir le droit à l'accès universel à la santé, une attention spéciale étant accordée aux populations vulnérables ainsi qu'à la consolidation d'un système de santé complet de qualité.

20. **Produit 1 : capacité renforcée des institutions fédérales et d'État ainsi que des organisations de la société civile pour accroître l'accès aux services de santé maternelle et en améliorer la qualité.** Le FNUAP obtiendra ce produit en fournissant : a) des activités de sensibilisation et mobilisation et une assistance technique à la mise en œuvre des interventions communautaires interculturelles en matière de santé maternelle; b) une assistance technique et une aide à l'échange des connaissances en vue d'améliorer la qualité et la capacité opérationnelle des réseaux locaux de soins obstétriques d'urgence, notamment dans les situations d'urgence humanitaire; et c) une aide technique et financière aux organisations de la société civile visant à mieux les associer aux mécanismes de responsabilisation en matière de politiques et programmes relatifs à la santé maternelle.

21. **Produit 2 : capacité renforcée des institutions fédérales et d'État pour appliquer des stratégies globales en vue d'élargir l'accès à des services de qualité de planification de la famille, en particulier à l'intention des adolescents, des jeunes, des peuples autochtones et des migrants.** Le FNUAP obtiendra ce produit : a) en préconisant et en fournissant une aide technique à la création de conseils interinstitutionnels de santé procréative et sexuelle au niveau fédéral et des États; b) en offrant une assistance technique pour donner plus de moyens au système logistique national de santé procréative; c) en fournissant une aide technique à la mise en œuvre de services interculturels de planification de la famille à l'intention des adolescents, des peuples autochtones et des migrants; d) en appuyant un programme de développement des capacités nationales sur la planification de la famille; et e) en favorisant la coopération Sud-Sud.

Égalité des sexes et droits liés à la procréation

22. L'unique produit relevant des résultats sur l'égalité des sexes et les droits liés à la procréation du plan stratégique du FNUAP contribuera aux réalisations du PNUAD sur la prévention, la dispensation de soins et l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

23. **Produit 1 : Capacité renforcée des institutions fédérales et d'État ainsi que des organisations de la société civile en vue de formuler des politiques publiques pour prévenir et combattre la violence sexiste, l'accent étant mis sur la violence sexuelle.** Le FNUAP obtiendra ce produit : a) en fournissant une aide technique à la mise en œuvre de programmes de prévention et de soins à l'intention des victimes de violences sexistes, l'accent étant mis sur la violence sexuelle, notamment dans les situations d'urgence humanitaire; et b) en préconisant et en fournissant une assistance technique pour suivre les recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et

les Comités des droits de l'homme sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles.

Santé procréative et sexuelle et éducation sexuelle des jeunes

24. Les deux produits relevant des résultats sur la santé procréative et sexuelle et l'éducation sexuelle des jeunes du plan stratégique du FNUAP contribuent aux réalisations du PNUAD sur l'éducation ouverte à tous ainsi que sur le développement et le renforcement des perspectives d'éducation.

25. Produit 1 : Capacité renforcée des réseaux sanitaires dans les États sélectionnés pour fournir des services de santé procréative et sexuelle de qualité à l'intention des adolescents et des jeunes, notamment les jeunes autochtones, et adaptés à leurs besoins. Le FNUAP obtiendra ce produit en fournissant une assistance technique pour : a) garantir un cadre stratégique et programmatique national de santé procréative et sexuelle axé sur les droits fondamentaux et adapté à la jeunesse; b) améliorer les capacités institutionnelles pour mettre en service les réseaux voulus de santé procréative et sexuelle à l'intention des adolescents, notamment en vue de la prévention du VIH/sida; et c) concevoir et mettre en œuvre un système d'évaluation et d'accréditation de services de santé procréative et sexuelle adaptés à la jeunesse.

26. Produit 2 : Capacité accrue des services d'éducation et des organisations de la société civile dans les États sélectionnés pour appliquer des programmes complets d'éducation sexuelle, mettant l'accent sur les adolescents et jeunes, notamment les jeunes autochtones. Le FNUAP obtiendra ce produit : a) en fournissant une aide technique à des interventions locales conjointes en matière de services éducatifs et sanitaires à l'intention des adolescents; b) en offrant une assistance technique à la conception et à la mise en œuvre de stratégies d'éducation sexuelle en et hors milieu scolaire; et c) en facilitant les initiatives de gestion des connaissances au sein du pays et via la coopération Sud-Sud pour partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière d'éducation sexuelle.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le Ministère des affaires étrangères et le Comité national de coordination et d'évaluation assureront la coordination globale du programme. Les institutions au niveau fédéral et des États, les organisations de la société civile et le milieu universitaire collaboreront à la mise en œuvre et au suivi du programme.

28. L'exécution nationale constitue la modalité d'application préférée du FNUAP. Une approche de la gestion axée sur les résultats s'appliquera à la planification, au suivi et à l'évaluation du programme de pays. Dans la mesure du possible, le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies élaboreront des programmes conjoints.

29. Le FNUAP et le Gouvernement mexicain choisiront des partenaires d'exécution au regard de leur utilité pour leur programme et de leur capacité à bien appliquer le programme.

30. Le bureau de pays est doté d'un personnel financé au titre du budget institutionnel du FNUAP remplissant des fonctions de gestion et de programme. Le FNUAP affectera des ressources du programme pour garantir la capacité voulue en

personnel afin de fournir l'expertise technique et programmatique, ainsi que l'appui correspondant à l'application du programme.

31. Le FNUAP élaborera une stratégie de mobilisation des ressources pour engager et exploiter des ressources davantage auprès des administrations fédérales et d'État, du secteur privé et des donateurs internationaux.

32. Dans les situations d'urgence, le FNUAP peut reprogrammer ses activités pour fournir des services de santé procréative et sexuelle, et prévenir et combattre la violence sexiste.

Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du FNUAP, le siège du FNUAP, ainsi que les conseillers nationaux et internationaux offriront une aide technique, opérationnelle et programmatique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mexique

Priorités nationales : a) Instaurer la paix au Mexique, via une stratégie nationale de réduction de la violence; b) Renforcer l'intégration au Mexique, en luttant contre la pauvreté et en réduisant les inégalités sociales; c) Étendre l'éducation de qualité à tous les Mexicains; et d) Faire du Mexique un acteur responsable au niveau mondial.

Réalisations du PNUAD : Stratégie complète de développement social mise en œuvre pour réduire la pauvreté, améliorer la qualité de vie et réduire les inégalités dans le pays. *Indicateur :* pourcentage de la population vivant dans la pauvreté et la pauvreté extrême

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
<p>Dynamique des populations</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes fédéraux intégrant les questions de dynamique des populations <p><i>Point de référence : 2; Cible : 5</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États dont le plan de développement couvre les questions de dynamique des populations, ainsi que les besoins et droits des jeunes <p><i>Point de référence : 10; Cible : 32</i></p>	<p><i>Produit 1 :</i> Capacité renforcée des institutions fédérales et d'État de combler les lacunes et les inégalités en intégrant la dynamique des populations dans les politiques publiques et les programmes de développement social et économique.</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conseils de la population d'État qui ont conçu et mis en œuvre des programmes et politiques publiques sur la base de l'analyse de la dynamique des populations et du développement local <p><i>Point de référence : 1, Cible : 5</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions fédérales et d'État, bénéficiant de l'aide du FNUAP, ayant intégré des variables démographiques dans leurs programmes de développement <p><i>Point de référence : 1 institution fédérale et 1 institution d'État; Cible : 2 institutions fédérales et 5 institutions d'État.</i></p>	<p>Conseil national de la population; Ministère du développement social; Conseils de la population d'État; Bureaux de planification d'État; organisations de la société civile; établissements universitaires nationaux et d'État.</p>	<p>2,2 millions de dollars</p> <p>(1,2 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million de dollars à financer à l'aide d'autres ressources).</p>
	<p><i>Produit 2 :</i> Capacité renforcée des institutions fédérales et d'État ainsi que des organisations de</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États ayant appliqué des politiques et programmes complets en faveur de la jeunesse avec la participation 	<p>Ministère du développement social; institutions d'État chargées de</p>	<p>2,1 millions de dollars</p> <p>(0,6 million de dollars à prélever</p>

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de résultat, repères et objectifs	Partenaires	Ressources indicatives
	la société civile de formuler des politiques publiques pour répondre aux besoins des jeunes et promouvoir les mécanismes leur permettant d'exercer pleinement leurs droits.	active des jeunes <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : 5 Nombre de mécanismes de responsabilisation sociale établis avec l'appui du FNUAP pour suivre les politiques et programmes en faveur de la jeunesse au niveau national et des États <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : 1 institution fédérale et 5 institutions au niveau des États	la jeunesse; organisations de jeunes; organisations de la société civile; établissements universitaires.	sur les ressources ordinaires et 1,5 million de dollars à financer à l'aide d'autres ressources).

Réalisations du PNUAD : Droit garanti de l'ensemble de la population à la meilleure qualité de soins de santé ainsi qu'à l'accès universel, l'accent étant en particulier mis sur les victimes des inégalités, en tenant compte de l'approche des déterminants sociaux et en consolidant un système de santé de qualité intégré et normalisé. Indicateurs : a) taux national de mortalité maternelle; et b) prévalence contraceptive parmi les femmes autochtones

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de résultat, repères et objectifs	Partenaires	Ressources indicatives
Santé maternelle et néonatale <i>Indicateurs</i> : • Taux d'accouchements assurés par du personnel qualifié <i>Point de référence</i> : 93 %; <i>Cible</i> : 98 % • Taux national de mortalité maternelle <i>Point de référence</i> : 50,7 pour 100 000 naissances vivantes; <i>Cible</i> : 38 pour 100 000 naissances vivantes	<i>Produit 1</i> : Capacité renforcée des institutions fédérales et d'État ainsi que des organisations de la société civile pour accroître l'accès aux services de santé maternelle et en améliorer la qualité <i>Produit 2</i> : Capacité renforcée des institutions fédérales et d'État pour appliquer des stratégies globales en vue d'élargir l'accès	<i>Indicateurs</i> : • Nombre d'États ayant appliqué, avec l'aide du FNUAP, une stratégie visant à améliorer les réseaux de soins obstétriques d'urgence <i>Point de référence</i> : 0; <i>Cible</i> : 5 • Nombre d'États, bénéficiant de l'aide du FNUAP, ayant mis en service des mécanismes de responsabilisation de la société civile pour suivre la mortalité maternelle <i>Point de référence</i> : 1; <i>Cible</i> : 5	Ministères fédéral et d'État de la santé; organisations de la société civile et communautaires; Observatoire de la mortalité maternelle; Comité national de la maternité sans risque	1,9 million (0,7 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,2 million de dollars à financer à l'aide d'autres ressources)

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de résultat, repères et objectifs	Partenaires	Ressources indicatives
<ul style="list-style-type: none"> Taux national de prévalence de la contraception parmi les femmes autochtones <p><i>Point de référence :</i> 58,3 %; <i>Cible :</i> 63 %</p>	<p>aux services de qualité de planification de la famille, couvrant en particulier les adolescents, les jeunes, les peuples autochtones et les migrants</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de conseils fédéraux et d'État de santé procréative créés et mis en service avec l'aide du FNUAP <p><i>Point de référence :</i> 0; <i>Cible :</i> 1 fédéral, 5 d'État</p> <ul style="list-style-type: none"> un programme mis en œuvre de développement des capacités nationales sur la planification de la famille et la sécurisation de l'approvisionnement en produits de santé procréative <p><i>Point de référence :</i> 0; <i>Cible :</i> 1</p>	<p>Ministère fédéral de la santé; ministères d'État de la santé; organisations de la société civile</p>	<p>2,4 millions de dollars</p> <p>(1,1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,3 million à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Résultat du PNUAD : Politiques publiques mises en œuvre pour la prévention, la dispensation de soins et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, afin de garantir l'accès à la justice ainsi que l'exercice de leur droit à une existence à l'abri de la violence et de la discrimination. Indicateur : nombre de cas de viols pour 100 000 femmes

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de résultat, repères et objectifs	Partenaires	Ressources indicatives
<p>Égalité des sexes et droits liés à la procréation</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> nombre des mécanismes institutionnels fédéraux et d'État en service pour 	<p><i>Produit 1 :</i> Capacité renforcée des institutions fédérales et d'État ainsi que des organisations de la société civile en vue de formuler des politiques publiques pour prévenir et combattre la violence sexiste, l'accent étant</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États ayant appliqué des programmes et protocoles visant à prévenir et combattre la violence sexuelle ainsi qu'à dispenser des soins aux victimes, avec l'aide du FNUAP <p><i>Point de référence :</i> 1; <i>Cible :</i> 5</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États dotés de mécanismes de suivi des recommandations du CEDAW et des 	<p>Institut national des femmes; commissions des droits de l'homme au niveau national et des États; conseils de la population d'État; organisations de la société civile</p>	<p>2,7 millions de dollars</p> <p>(0,7 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de résultat, repères et objectifs	Partenaires	Ressources indicatives
prévenir et combattre la violence sexiste <i>Point de référence : 1; Cible : 32</i>	mis sur la violence sexuelle	comités des droits de l'homme en matière de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles, avec l'aide du FNUAP <i>Point de référence : 0; Cible : 1 mécanisme fédéral et 5 mécanismes d'État</i>		
Réalizations du PNUAD : Qualité de l'éducation améliorée via les politiques encourageant l'intégration des différentes catégories de la population en développant et en renforçant les possibilités d'éducation. <i>Indicateurs :</i> a) besoins non couverts en matière de planification de la famille pour les femmes âgées de 15 à 19; et b) taux d'abandon scolaire par sexe et niveau				

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de résultat, repères et objectifs	Partenaires	Ressources indicatives
Éducation sexuelle et santé procréative et sexuelle des jeunes <i>Indicateurs :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États mettant en œuvre des services adaptés aux besoins des jeunes selon les normes nationales <i>Point de référence : 0; Cible : 32</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États appliquant des programmes complets d'éducation sexuelle <i>Point de référence : 1; Cible : 32</i>	<i>Produit 1:</i> Capacité renforcée des réseaux sanitaires dans les États sélectionnés en vue de fournir des services de santé procréative et sexuelle de qualité à l'intention des adolescents et des jeunes, notamment les jeunes autochtones, et adaptés à leurs besoins	<i>Indicateurs :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États dotés de réseaux de santé procréative et sexuelle de qualité adaptés aux jeunes, mis en place avec l'aide du FNUAP <i>Point de référence : 0; Cible : 5</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États ayant mis en œuvre des programmes de formation à la fourniture de services de santé procréative et sexuelle de qualité adaptés à la jeunesse <i>Point de référence : 0; Cible : 5</i>	Ministère fédéral de la santé; ministères d'État de la santé; organisations de la société civile; réseaux de jeunes	2,2 millions (0,8 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1,4 million à financer à l'aide d'autres ressources)

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives</i>
	<p><i>Produit 2 : Capacité accrue des services d'éducation et des organisations de la société civile dans les États sélectionnés pour appliquer des programmes complets d'éducation sexuelle, ciblant les adolescents et les jeunes, notamment les jeunes autochtones</i></p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États ayant appliqué des programmes d'éducation sexuelle complets, en et hors milieu scolaire, adaptés à l'âge et à la culture de la population cible <p><i>Point de référence : 0; Cible : 5</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • un programme national mis en œuvre d'échange des connaissances sur une éducation sexuelle complète <p><i>Point de référence : 0; Cible : 1</i></p>	<p>Ministères de l'éducation d'État; organisations de la société civile; réseaux de jeunes</p>	<p>1,5 million de dollars</p> <p>(0,8 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,7 million à financer à l'aide d'autres ressources)</p> <p>Coordination et aide au programme :</p> <p>0,5 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>